



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2018

Etaient présents tous les conseillers en exercice.

Secrétaire de séance : Marie France Tanguy

Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.

18033001 Fonds d'Intervention Foncière

La commune sollicite le fonds d'intervention foncière de la Communauté de communes mis en place dans le cadre de sa politique de l'habitat pour la 2^{ème} tranche du projet de lotissement communal Prat Kernezoc courant 2019

Après avoir pris connaissance du règlement d'application du Fonds d'intervention foncière de la Communauté, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter ce dispositif et à signer la convention de prêt correspondante

18033002 - subventions aux associations

Le conseil municipal **ATTRIBUE, à l'unanimité,** les subventions présentées dans le tableau ci-après pour l'année 2018 :

Associations	montant	Associations	montant
Associations de Landunvez		Associations intercommunales	
<u>Culturelles</u>		SNSM Portsall	200 €
Bibliothèque	3 000 €	SNSM argenton	1 000 €
Cycle musical	2 000 €	Les Ptits Bouts	100 €
Danserien skoland	300 €	Sté Chasse Pen ar Bed	50 €
Steredenn patch	250 €	Associations sociales	
Chants d'Eole	800 €	Epicerie mobile St Vincent de Paul	400 €
<u>Sportives</u>		Resto du coeur	100 €
Translandunvézienne	750 €	Secours catholique	100 €
Tomahawk	600 €	Associations soutien maladie	
Trombines d'Iroise (sport)	800 €	ADAPEI Ploudalmézeau	100 €
ESMA	1 400 €	Demandes scolaires	
<u>Divers</u>		APEL ND Bon Secours	2 800 €
Landunvez entraide +	600 €	OGEC ND Bon Secours	1000 €
Les bourgeons de l'espoir	250 €	Diwan Ploudalmézeau (50€/élève)	100 €
Les ajoncs d'or	300 €	MFREO de l'Iroise (15€/élève)	30 €
UNC	150 €	MFR Elliant (15 €/élève)	15€
Mein o kanan Landunvez	250 €		
Les amis du cheval	1 000 €		
Art Floral	150 €		
Fête de la mer	2 000 €		

18033003 - compte administratif 2017 budget commune

le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le compte administratif ci-dessous :

	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Dépenses	290 926.37	1 325 370.10
Recettes	412 290.24	1 624 586.17

Résultat	121 363.87	299 216.07
Résultat de clôture (avec résultat année N-1)	169 022.91	459 216.07

18033004 - compte de gestion du receveur budget commune

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur, le conseil municipal **VALIDE, à l'unanimité**, le compte de gestion du receveur pour le budget commune de l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

18033005 - compte administratif 2017 budget camping

le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le compte administratif ci-dessous :

	INVESTISSEMENT en €	FONCTIONNEMENT en €
Dépenses	0	37 714.57
Recettes	0	57 722.34
Résultat	-562.38	20 007.77
Résultat de clôture (avec résultat année N-1)	-562.38	20 750.98

18033006 - compte de gestion du receveur budget camping

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et le compte de gestion du Receveur, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le compte de gestion du receveur pour le budget camping de l'exercice 2017 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

18033007 - Taux d'imposition

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de maintenir les taux pour les trois taxes directes locales pour l'année 2018 :

TAXES	BASES 2018	TAUX 2018	Prod attendu 2018
TH	3 672 000	14.90 %	547 128 €
TFB	2 105 000	19.00 %	399 950 €
TFNB	94 800	37.42 %	35 474 €
		TOTAL	982 552€

18033008 - affectation de résultat budget commune

Le conseil municipal, à l'unanimité **AFFECTE le résultat de 2017** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du budget primitif 2018 à hauteur de 459 216.07 E et **REPREND l'excédent d'investissement** au compte 001 (excédent d'investissement reporté) du budget primitif 2018 à hauteur de 169 022.91€

18033009 - budget primitif 2018 budget commune

Le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE avec 12 voix pour et 3 abstention (A Jaouen, R Jaouen et JP Quéméner) le budget primitif 2018 de la commune ci-dessous présenté.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	2 041 298.07	2 041 298.07
Investissement	541 524.00	541 524.00

18033010 - affectation de résultat budget camping

Le conseil municipal, à l'unanimité **AFFECTE le résultat de 2017** au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) du budget primitif 2018 à hauteur de 20 750.98 € ET **REPREND le déficit d'investissement** au compte 001 (déficit d'investissement reporté) du budget primitif 2018 à hauteur de 562.38 €

18033011 - budget primitif 2018 budget camping

Le **CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du camping ci-dessous présenté.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	78 450.98	78 450.98
Investissement	648.00	648.00

18033012 - budget primitif 2018 budget lot Prat Kernezoc

Le **CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du lot Prat Kernezoc ci-dessous présenté.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	357 850	357 850
Investissement	222 127	222 127

18033013 - budget primitif 2018 budget lot Languru nord

Le **CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2018 du lot Languru Nord ci-dessous présenté.

SECTION	DEPENSES en €	RECETTES en €
Fonctionnement	194 869	194 869
Investissement	133 202	133 202

18033014 – Acquisition parcelle D 1113

La parcelle D 1113 (4833 m²) a été classée en zone NL (secteur naturel à vocation d'activités et d'équipements légers de sport et de loisir) au PLU pour permettre à la commune de disposer d'un terrain dédié au stationnement à proximité des infrastructures du bourg. M Louis Guenneuguès, propriétaire, est décédé le 27 février 2018 et les héritiers ont décidé la mise en vente de ses biens.

Après échange avec Me Droual, notaire à Ploudalmézeau, le prix demandé est de 10 000 €.

Après discussion, le conseil municipal, avec 10 voix pour, 2 abstentions (MF Tanguy et M Gouriou) et 3 contre (R Jaouen, A Jaouen et JP Quéméner) **DECIDE** l'acquisition de la parcelle D 1113 pour un montant de 10 000 € et **AUTORISE** la maire à signer tous documents y afférent.

Bien que les domaines aient évalué le prix du terrain à 10 000 €, les conseillers ayant voté contre ou s'étant abstenus trouvent le prix élevé et l'achat précipité.

Le Maire,
Jean HELIES

Affiché le 4/04/2018 conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.